

CIPADECK^{md} AGENT DE CURE ET SCELLEMENT (SOLVANT)

DESCRIPTION

CIPADECK^{md} Agent de Cure et Scellement (Solvant) est un scellant acrylique incolore à base de solvant, pour sceller les bétons neuf ou vieux. À l'application, il forme un fini lustré qui demeure clair, sans jaunissement pendant toute sa vie utile. Rencontre les normes de l'Ozone Transport Commission (OTC) en vigueur depuis janvier 2005 aux USA et depuis le 9 septembre 2010 au Canada.

APPLICATIONS

CIPADECK^{md} Agent de Cure et Scellement (Solvant) est idéal pour :

- La cure du béton fraîchement coulé pour les planchers, trottoirs, allées d'auto et pistes d'atterrissage.
- Scelle et protège le béton estampé, avec ou sans couleur. Rehausse la couleur du béton estampé et produit un fini uniforme.
- La protection des vieux planchers de béton soumis au gel/dégel ou aux rayons UV.

AVANTAGES

- Pourcentage de solides élevé pour une rétention de l'humidité maximum résultant en une cure optimale.
- Couleur stable (contient un stabilisant UV spécial).
- Peut être appliqué sur les bétons neuf ou vieux.
- Contrôle la poussière.
- Pour utilisation intérieure ou extérieure.
- Compatible avec la plupart des adhésifs pour couvrir plancher. Toujours faire un essai de convenance
- Satisfait la norme OTC (V.O.C.<350 gm/L)
- Fini antidérapant disponible.

PREPARATION ET APPLICATION

NE PAS DILUER, APPLIQUER TEL QUEL

A. Les vieilles surfaces de béton doivent être nettoyées, sans résidu d'huile ou de graisse, de saleté ni d'aucun résidu de scellant ou peinture. Si un doute subsiste, un nettoyage chimique ou mécanique peut être requis.

B. Le béton frais coulé doit être exempt d'eau de ressuage avant l'application. Appliquer

CIPADECK^{md} Agent de Cure et Scellement à l'aide d'un vaporisateur basse pression résistant à l'acétone SEULEMENT. Pompe Chapin X-Treme^{md} avec embout éventail calibré à 1 gallon/minute. L'usage d'un rouleau n'est pas recommandé. La surface sera sèche au touché généralement en 30 minutes et pourra être ouverte à la circulation piétonnière après 2 à 6 heures, selon la température. Allouer 12 à 24 heures pour la circulation véhiculaire. Si une 2^{ème} couche est nécessaire, laissé sécher la première au moins 24 heures.

NOTE: Avant l'application sur un béton déjà traité, faire un essai pour assurer la compatibilité.

Les chaudières de ce produit sont blanches pour contrer l'accumulation de chaleur par temps chaud. Les solvants contenus dans ce produit sont extrêmement inflammable. **Ne jamais laisser une chaudière en exposition directe au soleil.** Lire attentivement la fiche signalétique du produit avant l'utilisation.

RESTRICTIONS

CIPADECK^{md} Agent de Cure et Scellement (Solvant) n'est pas recommandé pour:

- utilisation à l'intérieur d'un bâtiment habité ou occupé.
- les applications en tant qu'enduit résistant aux produits chimiques.
- aux endroits où des solvants sont utilisés.
- l'application sur un béton carbonaté.
- application directement sous les rayons du soleil.
- en cas de chaleur extrêmes.
- en cas de vent fort.
- application si la température est de moins de 5°C (40°F). Pour de meilleurs résultats, conditionner le produit à 10°C (50°F) avant d'appliquer

RENDEMENT

Selon la porosité du béton:

Cure de nouveau béton : 5,9 m²/L (240 pi²/U.S. gal.)

Scellement/anti poussière : 7.4m²/L (300 pi²/U.S. gal.)

Deuxième couche : 9.8m²/L (400 pi²/U.S gal.).

NORMES

Fabriqué conformément aux normes ASTM C-1315, Type I, Classe A, ASTM C-309, Type I, AASHTOM-148, Type I. Conforme au National Volatile Organic Compounds Emission Standards for Architectural Coatings, Federal EPA Regulation 40 CFR Part 59. Conforme à la loi sur l'Ozone Transport Commission Volatile Organic Compound Emission Standard. (V.O.C.<350 gm/L).

EMBALLAGE

205L (54 gal U.S.)-216 Kg (476 lb)

18.9L (5 gal U.S.) - 19 Kg (42 lb)

NETTOYAGE

Nettoyer l'équipement avec le CPD^{md} XyloI immédiatement après l'usage (avant le séchage).

Caution: CPD^{md} XyloI est inflammable. Garder loin de la flamme. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'entreposé. Assurer une bonne ventilation de l'endroit traité pendant et après le traitement. Les aliments à proximité peuvent capter l'odeur pendant le traitement ou le séchage.

ENTREPOSAGE

Garder à l'intérieur, loin des éléments chauffants et des flammes nues. Garder le contenant hermétiquement fermé.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans à partir de la date de fabrication lorsqu'entreposé dans son emballage original non-ouvert et dans les conditions recommandées.

DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Liquide inflammable. Consulter la fiche de données de sécurité pour des instructions spécifiques. FDS #402

GARANTIE

Les recommandations et les renseignements ci-haut fournis sont basés sur nos recherches en laboratoire ainsi que sur les expériences menées par un laboratoire indépendant. Ces derniers sont, à notre connaissance, exacts et véridiques dans les limites des paramètres retenus lors des dites expériences. Toutefois, aucune garantie expresse ne peut être fournie et la pertinence du produit choisi ne peut être garantie puisqu'il est impossible de connaître tous les usages que l'on fait de nos produits, ni de contrôler ou prévoir toutes les

variations paramétriques pouvant découler des conditions climatiques, des conditions d'application, des méthodes utilisées ou du type de surface sur laquelle est appliqué l'un ou l'autre de nos produits. L'utilisateur de nos produits devra lui-même effectuer ses propres essais sur des échantillons afin de vérifier si le produit convient aux conditions spécifiques du projet.

CPD^{md} n'offre aucune garantie, explicite ou implicite, pour le présent produit, incluant sans restriction des garanties implicites quant à la valeur marchande ou la pertinence du produit pour un usage spécifique.

Dans tous les cas, CPD^{md} limite sa responsabilité à fournir la quantité de produit nécessaire pour traiter à nouveau ou pour réparer les endroits spécifiques où un produit CPD^{md} a été appliqué. CPD^{md} se réserve le droit de déterminer la cause exacte de tout problème en recourant aux méthodes et essais d'usage. CPD^{md} n'assume aucune autre responsabilité telle que pour dommages-intérêts, directs ou indirects, dans tout cas où violation de la présente garantie, négligence ou responsabilité sans faute sont invoquées.

LA PRÉSENTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE MODIFIÉE NI PROLONGÉE PAR LES REPRESENTANTS DE CPD^{md}, PAR SES AGENTS DISTRIBUTEURS OU PAR SES CONCESSIONNAIRES.